

Adoption en CFVU	10/10/2023
Date de mise en ligne (intranet, internet)	17/10/2023
Date de transmission au rectorat	17/10/2023



RÈGLEMENT DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

DOMAINE : Sciences humaines et sociales
LICENCE MENTION : Géographie et aménagement

Licence 1^{ère} et 2^{ème} année :

- parcours « géographie » : L2H101, L2H201

Double licence 1^{ère} et 2^{ème} année :

- parcours « géographie - aménagement, économie » : D2H1B1, D2H2B1
- parcours « géographie - aménagement, histoire » : D2H1J1, D2H2J1
- parcours « géographie - aménagement, droit » : D2H1W1, D2H2W1

Licence 3^{ème} année :

- parcours « espaces, territoire, société » : L3H301
- parcours « aménagement » : L3H302
- parcours « environnement » : L3H303
- parcours « aménagement » (Magistère) : L3H304

Double licence 3^{ème} année :

- parcours « géographie - aménagement, économie » : D3H3B1
- parcours « géographie - aménagement, histoire » : D3H3J1
- parcours « géographie - aménagement, droit » : D3H3W1

Vu le code de l'éducation et notamment les dispositions des articles L. 612-2 à L. 612-4 ;

Vu les dispositions des articles D. 613-17 à 25 du code de l'éducation relatives aux diplômes en partenariat international ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu le décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, tel que modifié par l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle tel que modifié par l'arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

I. GENERALITES

1. La licence est constituée de 6 semestres d'enseignement. Chaque semestre comporte des unités d'enseignement, pour un total de 180 crédits européens ECTS.
Le nombre de crédits affectés à un semestre est de 30 pour l'ensemble des UE de ce semestre. Chaque enseignement et unité d'enseignement est affecté d'un coefficient. Les unités d'enseignement permettent de valider des blocs de compétences. L'échelle des coefficients et des crédits est cohérente. Le rapport entre les coefficients des unités d'enseignement ne peut excéder la proportion de 1 à 5.

Pour chaque unité d'enseignement, il existe une session principale et une session dite de « seconde chance » (qui correspond à un rattrapage). Cette dernière pourra concerner aussi bien les enseignements théoriques que préprofessionnels comme la soutenance d'un mémoire.

2. Conformément aux articles L. 611-12 et D. 611-13 à D. 611-20 du code de l'éducation, une période d'expérience personnelle dite de « césure » est possible durant le cursus des étudiants. Un document annexe à ce règlement de contrôle de connaissances en précise les modalités.
3. Dans le cadre de l'individualisation des parcours, chaque étudiant a la possibilité, en relation avec le directeur d'études, de choisir parmi les options proposées dans les maquettes de licence, sous réserve des places disponibles.

II. INSCRIPTIONS

1. L'inscription administrative est annuelle (conformément aux dispositions de l'article D. 612-2 du code de l'éducation).
Elle se fait en début d'année universitaire conformément à l'arrêté du président de l'université statuant chaque année sur les dates limites d'inscription administrative. L'inscription administrative est obligatoire et préalable à l'inscription pédagogique.
2. L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres, avec possibilité de modifications au plus tard dans les deux semaines qui suivent le début du semestre d'enseignement. Tout étudiant répondant aux conditions prévues par la charte des étudiants salariés, ou bénéficiant d'un autre régime spécifique (engagement citoyen...), peut bénéficier des dispositions prévues à ladite charte (voir site <http://www.univ-paris1.fr/> rubrique « Vie étudiante »)
3. Inscription par transfert :
Conformément à l'article D. 612-8 du code de l'éducation, un étudiant régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et désirant obtenir son transfert dans un autre établissement public d'enseignement supérieur doit en faire la demande à son chef d'établissement ainsi que, sous son couvert, au chef de l'établissement dans lequel il désire poursuivre ses études.
Le transfert est subordonné à l'accord des deux chefs d'établissement.
Dans ce cas, l'inscription annuelle prise dans l'établissement de départ est valable dans l'établissement d'accueil.
Le chef de l'établissement de départ transmet le dossier de l'intéressé au chef de l'établissement d'accueil.
Lorsqu'un étudiant change d'établissement, les études qu'il a effectuées sont prises en considération dans les conditions déterminées par l'établissement d'accueil, au vu de la scolarité déjà accomplie.
Les modalités de prise en compte du parcours déjà réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.

Les demandes de transfert en vue de l'entrée en L3 peuvent être acceptées dans la limite de la capacité d'accueil sur avis favorable de la commission des transferts de l'UFR ou de l'Institut. Les demandes de transfert liées à un changement d'orientation sont examinées par la commission « d'équivalence » de l'UFR ou de l'Institut.

4. Inscription par validation d'acquis personnels (code de l'éducation, article L. 613-5), validation des acquis de l'expérience (code de l'éducation, article L. 613-4) ou validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger (code de l'éducation, article L. 613-3) :
La validation d'enseignement se fait par UE entières ou par éléments constitutifs d'UE, sous la forme de dispenses, sans attribution d'une note. Les crédits ECTS correspondants sont acquis. En revanche, ces UE ou EC n'entrent pas dans le calcul de la compensation.
La validation est prononcée par le jury de validation compétente de l'UFR ou de l'Institut désigné par le président de l'université.

III. PROGRESSION

Un étudiant auquel ne manque qu'un semestre est autorisé à s'inscrire dans l'année suivante. Dans ces conditions, un étudiant peut s'inscrire simultanément dans deux années d'études consécutives de la même formation. Toutefois, un étudiant ne peut s'inscrire en L3 s'il n'a pas validé les semestres 1 et 2 de L1.
Les étudiants qui n'ont validé qu'un semestre d'enseignement peuvent bénéficier de dispositifs de réorientations. Sous la coordination de la direction des études compétente, les étudiants en difficultés et notamment ceux qui n'ont pas validés un semestre de licence, pourront se voir proposer un accompagnement individualisé.

IV. EXAMENS

1. La première session d'examen est organisée aussitôt après la fin des enseignements.
2. Une session de « seconde chance » (c'est-à-dire de rattrapage) a lieu, après les résultats de la session initiale, lorsque l'étudiant n'a pas validé son année dans les matières où il n'a pas obtenu la moyenne.

La note attribuée dans chaque matière à la seconde chance correspond à la meilleure note entre les notes obtenues à la première et à la seconde chance (sans prise en compte du contrôle continu pour la seconde session).

V. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

1. L'appréciation des connaissances et des aptitudes dans les UE constitutives d'un semestre peuvent résulter :
 - D'un contrôle continu et d'un examen final,
 - D'un contrôle continu sans examen terminal (sauf pour les étudiants bénéficiant des régimes spéciaux qui sont inscrits en examen terminal)
 - D'un examen terminal, sans contrôle continu

L'examen terminal peut être réalisé soit sous la forme d'une épreuve écrite anonyme, soit d'une épreuve orale.

2. Sur dérogation, le contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants engagés dans la vie professionnelle ou dans l'impossibilité absolue d'assister aux travaux dirigés et aux conférences de méthode et qui en ont été dispensés est effectué sous la forme d'examens terminaux écrits et

oraux pour l'ensemble des matières faisant l'objet de contrôle continu ou pour une ou plusieurs matières faisant l'objet de contrôle continu.

3. L'assiduité aux travaux dirigés et conférences de méthode est obligatoire. Il ne peut être toléré plus de trois absences motivées par semestre.
La limitation ci-dessus n'est pas applicable en cas de maladie de longue durée, de grossesse ou de handicap.
4. Dans les matières faisant l'objet d'une épreuve terminale et d'un contrôle continu, la part du contrôle continu dans la note finale est de 50%. Le contrôle continu doit comprendre au moins trois notes.

VI. NOTATION DES EPREUVES

A. Notes, coefficients et crédits

La notation des épreuves et les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances sont les suivantes : *cf. les maquettes des enseignements*

B. Bonifications

1. Les matières donnant lieu à bonification sont notées sur 20. Ne sont comptabilisés au titre du bonus que les points au-dessus de la moyenne.
2. Les étudiants ayant choisi de suivre un enseignement donnant lieu à bonification peuvent bénéficier d'une majoration maximale de 0,5 point sur la moyenne coefficientée du semestre.
3. Dans le cadre de l'individualisation des parcours, les étudiants se voient proposer, dans les maquettes de chaque formation, à la fois des cours obligatoires – qui constituent le socle commun de connaissances – et des cours optionnels qui contribuent à l'individualisation des parcours. Ces cours optionnels seront ouverts en fonction des places disponibles.
4. Les enseignements d'activités physiques et sportives ou les enseignements des activités culturelles, enfin les engagements citoyens, sont proposés au titre des bonifications dans toutes les formations de licence quand ils ne figurent pas parmi les enseignements obligatoires ou optionnels du programme de la formation, sous réserve de places disponibles.

VII. CAPITALISATION ET COMPENSATION

1. Conformément à l'article 16 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence, les crédits, unités d'enseignement et diplômes peuvent être acquis par réussite à l'examen ou par compensation.
2. Unités d'enseignements :
Conformément à l'article 14 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'une unité d'enseignement entraîne délivrance des crédits correspondant à cette unité. Une unité d'enseignement ne peut être obtenue si l'étudiant ne se présente pas à une épreuve.

3. Sont capitalisables les éléments constitutifs d'unité d'enseignement pour lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne, dans les UE non validées. Les crédits qui leur sont attachés sont acquis par l'étudiant.
4. Semestre :
Le semestre d'enseignement est validé si l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'un semestre entraîne délivrance des crédits correspondants.
5. **Compensation annuelle** : elle est de droit pour les étudiants ayant obtenu la moyenne arithmétique pour les deux semestres de l'année.
Les étudiants défaillants ne peuvent bénéficier de cette disposition.
6. **Compensation « exceptionnelle »** pour les étudiants ayant obtenu la moyenne arithmétique globalement sur les semestres S1, S2, S3 et S4 :
Les étudiants ayant validé leurs deux semestres de L2 mais un seul semestre de L1, peuvent bénéficier par décision du jury, de la validation du semestre de L1 non validé par une modalité de compensation exceptionnelle.
7. Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve.
8. La compensation ne peut avoir lieu que si toutes les épreuves ont été effectivement passées.
9. Validation des périodes d'études effectuées à l'étranger :
Lorsque le projet a été accepté par le responsable pédagogique et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

VIII. OBTENTION DES DIPLOMES

A. Diplôme intermédiaire DEUG

1. Sans demande expresse de l'étudiant, le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle L, en vue de la délivrance du DEUG.
2. Pour obtenir le DEUG, l'étudiant doit avoir validé, d'une part les 2 semestres de L1 et d'autre part les 2 semestres de L2.
3. En cas d'obtention, le diplôme est édité sur demande.

B. Diplôme final de licence

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies pour la formation énoncée au chapitre VII notamment ses alinéas 5 et 6.

Le diplôme de licence est accompagné d'un supplément au diplôme décrivant la formation suivie ainsi que les compétences et les connaissances acquises.

C. Mentions

La validation du diplôme (DEUG ou Licence) est assortie des mentions suivantes :

- Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20 ;
- Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20 ;
- Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20 ;
- Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 16/20.

Pour le DEUG, la mention prend pour référence les notes des semestres 3 et 4 ou les notes des semestres 1, 2, 3 et 4 suivant les pratiques de chaque famille disciplinaire.

Pour la licence, la mention prend pour référence les notes des semestres 5 et 6.

IX. JURY

1. Le jury comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Il statue souverainement sur les résultats de contrôle des connaissances et a connaissance des modalités prévues dans le contrat pédagogique des étudiants pour la réussite étudiante. Il peut décerner des points de jury. La délivrance du diplôme de Licence ou le titre de DEUG, est prononcée après sa délibération.
2. Le président du jury est désigné par le président de l'université ou, sur délégation, par le directeur de l'UFR ou de l'Institut responsable de la formation.

X. REORIENTATION

Tout étudiant peut demander une réorientation à l'issue du S1, S2, S3 et S4 de licence.

La commission de réorientation examine les demandes des étudiants et se prononce sur les matières pouvant être validées et sur les obligations d'études dans le cadre du nouveau cursus.

1. En cours de licence, des réorientations sont possibles en usant des passerelles prévues pour l'accès aux différentes formations.
2. L'étudiant qui change de filière au sein de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne conserve les unités et les enseignements capitalisés qu'il a validés lorsque ceux-ci figurent au programme de la nouvelle filière avec le même régime de contrôle des connaissances.

XI. REGIMES SPECIAUX

1. Les étudiants en situation de handicap et/ou présentant un problème de santé peuvent demander l'application des dispositions prévues le décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 (bulletin officiel n° 2 du 12 janvier 2012).
2. Des dispositions particulières sont arrêtées pour les étudiants suivant un enseignement à distance.

XII. STAGES (article L. 124-1 et suivants et D. 124-1 et suivants du code de l'éducation)

Les étudiants ont la possibilité dans le cadre de leur cursus pédagogique, de réaliser un stage, y compris en dehors des périodes d'enseignement, donnant lieu à la rédaction d'un rapport. Ce stage, qui a pour but d'acquérir des compétences en cohérence avec la formation, doit être autorisé par le responsable du diplôme et est placé sous la tutelle d'un enseignant (cf. <https://www.pantheonsorbonne.fr/formation/insertion-professionnelle>, rubrique « Insertion professionnelle »).

MAQUETTES DES ENSEIGNEMENTS

Pour davantage d'informations, veuillez contacter le service de la scolarité de rattachement.

**Annexe au règlement de contrôle des connaissances type
relative à la nature des épreuves à renseigner : épreuve orale ou écrite – CC/CT – épreuve
écrite, épreuve orale, note/20**

LICENCE 1 GÉOGRAPHIE		
Eléments pédagogiques	Modalités de contrôle	Notation sur 20
Semestre 1		
Introduction à la géographie physique et aux enjeux environnementaux	CC - CT CC	OUI
Paysages et territoires	CC - CT	OUI
Cartographie et statistique S1	CC - CT	OUI
Cultures géographiques S1	CT	OUI
Langue S1	CC	OUI
Initiation au diagnostic territorial sur le terrain S1	CC	OUI
Histoire moderne ou Histoire contemporaine	CC - CT	OUI
Science connexe	CC - CT / CT	OUI
Semestre 2		
Fonctionnement des systèmes climatiques	CC - CT	OUI
Sociétés et activités locales	CC - CT	OUI
Cartographie et statistique S2	CC - CT	OUI
Cultures géographiques S2	CC - CT	OUI
Langue S2	CC	OUI
Initiation au diagnostic territorial sur le terrain S2	CC	OUI
Histoire ancienne ou Histoire médiévale	CC - CT	OUI
Science connexe	CC - CT / CT	OUI
PIX	CT	OUI

LICENCE 2 GÉOGRAPHIE			
Matière	Notation sur 20	Modalités de contrôle (*sous conditions)	
UE1 : Bloc de Compétences disciplinaires			
Dynamiques de la biodiversité	20	CC	CT*
Mondialisation et territoires	20	CC	CT*
Peuplements et mobilités	20	CC	CT*
Sociétés et espaces ruraux	20	CC	CT*
UE2 : Bloc de compétences pré-professionnelles			
Statistiques	20	CC	CT*
Initiation au diagnostic territorial 3 (sur le terrain)	20	CC	
UE3 : Bloc de compétences transversales et linguistiques			
Langue	20	/	/
science connexe	20	/	/
sport ou activités culturelles en bonus	20	/	/
UE4 : Bloc de Compétences disciplinaires			
Dynamiques géomorphologiques	20	CC	CT*
Aires économiques et culturelles	20	CC	CT*
Territoires, environnements et inégalités dans les pays en développement	20	CC	CT*
UE5 : Bloc de compétences pré-professionnelles			
Cartographie	20	CC	CT*
Systèmes d'Information Géographique (SIG)	20	CC	CT*
Initiation au diagnostic territorial 4 (sur le terrain)	20	CC	
UE6 : Bloc de compétences transversales et linguistiques			
Langue	20	CC	/
science connexe	20	/	/
sport ou activités culturelles en bonus	20	/	/

LICENCE 3 PARCOURS "ESPACES, TERRITOIRES, SOCIÉTÉS"		
Semestre 5		
Matières	Notation sur	Modalités de contrôle
Théories, modèles de développement et mondialisation	20	CC / CT sous conditions
Villes et sociétés urbaines dans le monde	20	CC / CT sous conditions
Hydrosystèmes	20	CC / CT sous conditions
Interface Homme / Nature	20	CC / CT sous conditions
Afrique subsaharienne / Chine	20	CC / CT sous conditions
Géographie politique	20	CC / CT sous conditions
Approches culturelles et sociales des savoirs géographiques	20	CC / CT sous conditions
Aménagement et politiques publiques	20	CC / CT sous conditions
Études urbaines	20	CC / CT sous conditions
Systèmes d'information géographique	20	CC
Analyse de données et représentations cartographiques	20	CC
Réalisation de films documentaires	20	CC
Enjeux sociaux / Enjeux spatiaux	20	CC / CT sous conditions
Langue	20	/
Semestre 6		
Matières	Notation sur	Modalités de contrôle
Changements environnementaux	20	CC / CT sous conditions
Dynamiques spatiales et nouvelles échelles du développement	20	CC / CT sous conditions
Territoires et sociétés en Europe	20	CC / CT sous conditions
Géomorphologie et environnement	20	CC
Environnement montagnard : gestion et protection des milieux	20	CC
Environnement littoral	20	CC
Géographie et pratique du développement	20	CC
Géographie urbaine	20	CC
Géographie rurale	20	CC
Analyser les métropoles contemporaines : sources, méthodes et enjeux	20	CC
Aménagement et développement économique	20	CC
Systèmes d'information géographique	20	CC
Analyse de données et représentations cartographiques	20	CC
Téledétection / Observation de la Terre	20	CC
Techniques d'enquête	20	CC
Géographie physique : du terrain au laboratoire	20	CC
Analyse spatiale	20	CC / CT sous conditions
Langue	20	/

LICENCE 3 PARCROUS "ENVIRONNEMENT"			
		Notation sur	Modalités de contrôle
Semestre 5			
Bloc de compétences disciplinaires (2 EP parmi les 3)			
Cours obligatoire	<i>Hydrosystèmes</i>	20	CC/CT
Deux choix parmi les trois proposés	Théories et Acteurs du développement	20	CC/CT
	Enjeux sociaux / Enjeux spatiaux	20	CC/CT
	Villes et sociétés urbaines dans le monde	20	CC/CT
Bloc de compétences transversales			
Cours obligatoire	<i>Gestion des milieux naturels : approche par le terrain</i>	20	CC/CT
Cours obligatoire	<i>Langue</i>	20	/
Bloc de compétences pré-professionnelles			
Cours obligatoire	Aménagement et développement des territoires	20	CC/CT
Cours obligatoire	Enjeux d'aménagement et d'environnement	20	CC
Cours obligatoire	Information en environnement	20	CC
Semestre 6			
Bloc de compétences disciplinaires			
Cours obligatoire	<i>Changements environnementaux</i>	20	CC/CT
Deux choix parmi les trois proposés	Analyse spatiale	20	CC/CT
	Dynamiques spatiales et nouvelles échelles du développement	20	CC/CT
	Territoires et sociétés en l'Europe	20	CC/CT
Bloc de compétences transversales			
Cours obligatoire	Outil (a)	20	CC/CT
Cours obligatoire	Langue	20	/
Cours obligatoire	Stage d'initiation à la recherche (c)	20	CC
Bloc de compétences pré-professionnelles			
Cours obligatoire	Environnement francilien	20	CC
Cours obligatoire	Communiquer sur l'environnement	20	CC

LICENCE 3 PARCROUS "ENVIRONNEMENT"			
		Notation sur	Modalités de contrôle
Semestre 5			
Bloc de compétences disciplinaires (2 EP parmi les 3)			
Cours obligatoire	<i>Hydrosystèmes</i>	20	CC/CT
Deux choix parmi les trois proposés	Théories et Acteurs du développement	20	CC/CT
	Enjeux sociaux / Enjeux spatiaux	20	CC/CT
	Villes et sociétés urbaines dans le monde	20	CC/CT
Bloc de compétences transversales			
Cours obligatoire	<i>Gestion des milieux naturels : approche par le terrain</i>	20	CC/CT
Cours obligatoire	<i>Langue</i>	20	/
Bloc de compétences pré-professionnelles			
Cours obligatoire	Aménagement et développement des territoires	20	CC/CT
Cours obligatoire	Enjeux d'aménagement et d'environnement	20	CC
Cours obligatoire	Information en environnement	20	CC
Semestre 6			
Bloc de compétences disciplinaires			
Cours obligatoire	<i>Changements environnementaux</i>	20	CC/CT
Deux choix parmi les trois proposés	Analyse spatiale	20	CC/CT
	Dynamiques spatiales et nouvelles échelles du développement	20	CC/CT
	Territoires et sociétés en l'Europe	20	CC/CT
Bloc de compétences transversales			
Cours obligatoire	Outil (a)	20	CC/CT
Cours obligatoire	Langue	20	/
Cours obligatoire	Stage d'initiation à la recherche (c)	20	CC
Bloc de compétences pré-professionnelles			
Cours obligatoire	Environnement francilien	20	CC
Cours obligatoire	Communiquer sur l'environnement	20	CC

LICENCE 3 PARCOURS "AMÉNAGEMENT"		
Semestre 5		
Bloc de compétences disciplinaires (2 EP parmi les 3)	Notation sur	Modalités de contrôle
<i>Théories, modèles de développement et mondialisation</i>	20	CC/CT
<i>Villes et sociétés urbaines dans le monde</i>	20	CC/CT
<i>Hydrosystèmes</i>	20	CC/CT
Bloc de compétences transversales		
<i>Enjeux sociaux / Enjeux spatiaux</i>	20	CC/CT
<i>Langue</i>	20	/
Bloc de compétences pré-professionnelles		
<i>Systèmes d'information géographique</i>	20	CC
<i>Analyse de données et représentations cartographiques</i>	20	CC
<i>Réalisation de films documentaires</i>	20	CC
<i>Aménagement et développement des territoires</i>	20	CC
<i>Enjeux d'aménagement et d'environnement</i>	20	CC
<i>Politique de la ville</i>	20	CC
<i>Architecture</i>	20	CC
Semestre 6		
Bloc de compétences disciplinaires (1 EP parmi les 3)		
<i>Changements environnementaux</i>	20	CC/CT
<i>Dynamiques spatiales et nouvelles échelles du développement</i>	20	CC/CT
<i>Territoires et sociétés en Europe</i>	20	CC/CT
Bloc de compétences transversales		
<i>Analyse spatiale</i>	20	CC/CT
<i>Langue</i>	20	/
Bloc de compétences pré-professionnelles		
<i>Environnement montagnard</i>	20	CC
<i>Environnement littoral</i>	20	CC
<i>Géographie et pratique du développement</i>	20	CC
<i>Géographie urbaine</i>	20	CC
<i>Géographie rurale</i>	20	CC
<i>Analyser les métropoles contemporaines</i>	20	CC
<i>Aménagement et développement économique</i>	20	CC
<i>Systèmes d'information géographique</i>	20	CC
<i>Analyse de données et représentations cartographiques</i>	20	CC
<i>Télédétection / Observation de la Terre</i>	20	CC
<i>Techniques d'enquête</i>	20	CC
<i>Aménagement et développement économique</i>	20	CC
<i>Outils de l'aménagement</i>	20	CC
<i>Aménagement et maîtrise d'ouvrage</i>	20	CC

Annexe au règlement de contrôle des connaissances type relative à la mise en œuvre d'une période de césure

*Vu les articles L. 613-1, L. 611-12 et D. 611-13 à D. 611-20 du code de l'éducation ;
Vu la circulaire n° 2015-122 du 22 juillet 2015 ;
Vu le décret 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans
les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur ;
Vu la circulaire n° 2019-030 du 10 avril 2019 relative à la mise en œuvre de la suspension
temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics.*

La présente annexe au règlement de contrôle des connaissances type a pour objet de préciser les modalités de déroulement d'une période d'expérience personnelle dite de « césure », applicables en dehors de tout autre dispositif spécifique concourant aux mêmes fins proposées par l'établissement.

Pour chaque diplôme, le règlement de contrôle des connaissances met en application la présente annexe en définissant les modalités concrètes de réalisation de la période de césure.

1. Caractéristiques de la césure

Période de césure - La période dite « de césure » :

Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire

- Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs.
- Elle peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais ne peut l'être après la dernière année de cursus et devra se dérouler selon des périodes indivisibles équivalant à au moins un semestre universitaire et débutant obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire.
- Le téléservice défini par l'article D. 612-1 du code de l'éducation qui gère la procédure nationale de préinscription dans une formation initiale du premier cycle mentionnée à l'article L. 612-3 du code de l'éducation permet au candidat qui souhaite débiter une césure dès l'entrée dans l'enseignement supérieur de transmettre sa demande une fois qu'il a accepté la proposition d'inscription faite par l'établissement.
- Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension.

Non attribution possible d'ECTS.- La période de césure ne peut donner lieu à l'obtention d'ECTS en sus du nombre total d'ECTS délivré à l'issue de la formation. Un bilan de compétences pourra être établi par l'établissement et les compétences acquises, devront être portées au supplément au diplôme dans le cadre de l'obtention d'unités d'enseignement (UE) libres facultatives.

2. Modalités de la césure

La période de césure peut se dérouler **en France ou à l'étranger** et prendre l'une des formes suivantes :

Autre formation	Stage ou période de formation en milieu professionnel	Bénévolat	Engagement de service civique/service volontaire européen/volontariat associatif ou autres formes de volontariat (de solidarité, en administration ou en entreprise)	Entrepreneuriat	Travail
Maintien du statut d'étudiant et des droits afférents	Application de la réglementation sur les stages (Loi 2014-788, 10 juillet 2014)	Organisation couverture sociale de l'étudiant (Loi 2006-586, 23 mai 2006)	Application du code du service national ou de la réglementation propre aux autres formes de volontariat	Inscription au « Diplôme étudiant-entrepreneur »	Application du code du travail Basculement sur le régime des salariés ou équivalent

En toute hypothèse, l'étudiant est inscrit au sein de son établissement pendant la durée de sa période de césure et continue de bénéficier du statut d'étudiant. Il devra maintenir un lien constant avec son établissement en le tenant régulièrement informé du déroulement de celle-ci et de sa situation.

La période de césure peut se dérouler hors du territoire français :

C'est alors la législation du pays d'accueil qui s'applique dans les relations entre l'étudiant et l'organisme d'accueil, y compris s'il s'agit d'une période de formation disjointe de sa formation d'origine.

Formalités obligatoires que l'étudiant doit réaliser au préalable :

L'étudiant doit se rapprocher de sa caisse d'assurance maladie pour obtenir des informations sur les conditions permettant la prise en charge de ses frais médicaux.

S'il part dans un pays de l'Union Européenne, de l'espace économique européen ou en Suisse, il doit demander à sa caisse d'assurance maladie le formulaire E 106 / S1 « *Inscription en vue de bénéficiaire de la couverture d'assurance maladie* » ou la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Une fois sur place, ce formulaire lui permettra de s'inscrire auprès de l'institution d'assurance maladie de son lieu de résidence.

S'il part dans un pays hors Union Européenne / espace économique européen / Suisse, il doit informer sa caisse d'assurance maladie de son départ et de sa nouvelle adresse à l'étranger. Pour bénéficier d'une prise en charge de ses soins médicaux, l'étudiant doit souscrire une assurance volontaire (qui ne le dispense pas de cotiser au régime obligatoire d'assurance maladie du nouveau pays de résidence) soit auprès de la Caisse des Français de l'étranger soit auprès d'une compagnie d'assurance privée, soit éventuellement auprès de l'institution de sécurité sociale du pays de résidence.

L'étudiant réalisant sa période de césure sous la forme d'un volontariat doit se rapprocher respectivement de :

- son organisme d'accueil pour l'engagement de service civique et le volontariat associatif ;
- l'agence Erasmus + jeunesse et sport pour un service volontaire européen ;
- Clong-volontariat pour un volontariat de solidarité internationale ;
- UbiFrance dans le cadre d'un volontariat en administration ou en entreprise et plus généralement du centre du volontariat international.

□ Il appartient à l'étudiant d'être individuellement couvert par une assurance en responsabilité civile, assistance juridique et rapatriement pour être protégé pendant toute la durée de son séjour à l'étranger.

3. Régime de la césure

Procédure.- Après son admission dans la formation, l'étudiant doit déposer auprès du directeur de la composante (par délégation du président de l'université) son projet de césure au minimum un mois ouvrable avant le début du semestre.

Tout projet de césure, formalisé par une lettre de motivation indiquant la nature, les modalités de réalisation, les objectifs du projet est soumis à l'approbation du président de l'université, et par délégation du directeur de la composante.

Toute décision de refus doit être motivée par écrit et contenir les voies et délais de recours (administratifs et contentieux).

« Vous pouvez contester la présente décision, soit directement par la voie contentieuse, soit en formant au préalable, un recours administratif qui préserve le délai du recours contentieux.

Le recours administratif qui doit être formé dans les deux mois qui suivent la décision que vous contestez, peut prendre la forme d'un recours gracieux adressé à l'auteur de la décision contestée ou celle d'un recours hiérarchique auprès de l'autorité hiérarchique supérieure.

Saisie de votre recours administratif, l'administration peut :

- *soit vous donner entièrement ou partiellement satisfaction, dans les deux mois qui suivent votre recours,*
- *soit rejeter votre demande, dans les deux mois qui suivent votre recours, par une décision expresse ou par une décision implicite de rejet en gardant le silence pendant plus de deux mois à votre réclamation.*

Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet résultant de votre recours administratif, vous disposez de deux mois, délai franc, pour déposer un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris (articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative).

Le recours contentieux doit être déposé dans les deux mois qui suivent la notification de la décision que vous contestez auprès du Tribunal Administratif de Paris.

Le délai de deux mois est un délai franc qui court le lendemain de la date de notification et/ou de l'affichage (ex. le délai pour contester une décision notifiée le 4 janvier court à partir du 5 janvier pour s'achever le 5 mars). »

Lorsque l'étudiant souhaite interrompre la période de césure avant le terme prévu dans la convention mentionnée ci-dessous, la réintégration dans la formation ne peut intervenir sans l'accord du président ou du directeur de l'établissement.

Convention pédagogique.- Lorsque le directeur de la composante (sur délégation du président de l'université) donne son accord à la demande de césure, l'établissement (et le cas échéant, le nouvel établissement d'accueil) signe avec l'étudiant, qui suspend sa scolarité, un accord prenant la forme d'une convention pédagogique qui comporte les mentions obligatoires suivantes :

- Les modalités de sa réintégration ou son inscription au sein de la formation dans le semestre ou l'année suivant ceux validés par l'étudiant avant sa suspension, y compris lorsqu'il s'agit de formations sélectives pour lesquelles l'établissement doit être en mesure de réserver une capacité d'inscription à l'étudiant lors de son retour ([V. modèle de convention pédagogique ci-joint](#)) ;
- Le dispositif d'accompagnement pédagogique ;
- Les modalités de validation de la période de césure par l'attribution de crédits du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables.

Modalité de validation de la période de césure :

La validation de l'année de césure donne lieu à l'obtention de 10 ECTS qui s'ajoutent au nombre total de crédits européens délivrés à l'issue de la formation et qui n'entraîne aucune dispense d'enseignement ou de stage. Un certificat spécifique liée à l'année de césure est alors délivré.

Droits d'inscription.- L'étudiant en période de césure est nécessairement inscrit au sein de son établissement d'origine. Il se verra ainsi délivrer une carte d'étudiant lui permettant de bénéficier de son statut d'étudiant.

Lorsque le diplôme préparé dans l'établissement d'inscription est un diplôme national, l'étudiant acquitte des droits de scolarité au taux réduit prévu dans l'annexe de l'arrêté fixant les droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Bourse.- Si la période de césure consiste en une autre formation, l'éligibilité de l'étudiant à la bourse est soumise aux conditions de droit commun attachées à la nature de sa formation (à savoir relever de la compétence du Ministre chargé de l'enseignement supérieur conduisant à un diplôme national de l'enseignement supérieur ou être habilitée à recevoir des boursiers). Le maintien de la bourse est soumis aux conditions de progression, d'assiduité aux cours et de présence aux examens fixées dans le cadre du droit commun.

Dans les autres cas, le droit à bourse peut être maintenu sur décision de l'établissement, qui se prononce sur la dispense ou non de l'étudiant de son obligation à assiduité durant sa période de césure. La décision sera prise en fonction de la relation entre la thématique de la césure et la formation dispensée au sein de l'établissement.

Lorsque le droit à bourse est maintenu, celui-ci entre dans le décompte du nombre total de droits à bourse ouverts à l'étudiant au titre de chaque cursus.

Protection sociale.- Pour ce qui est du risque maladie et maternité, le droit commun reste apparemment applicable : l'étudiant en position de césure doit s'inscrire dans son établissement d'origine. Étant inscrit en tant qu'étudiant, il doit en principe s'acquitter auprès de l'université d'origine de la cotisation à la sécurité sociale étudiante, s'il ne dépend d'aucun autre régime et qu'il remplit les conditions (notamment d'âge).

Pour les autres risques (AT en France, couverture maladie/rapatriement/AT à l'étranger), il convient que l'étudiant effectue les formalités nécessaires pour se procurer une couverture.

L'établissement doit informer le CROUS de la situation de l'étudiant concerné pendant et après sa période de césure.

Licence 1ère année parcours "géographie" (L2H101)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1					
UE1 : Bloc de compétences disciplinaires					
				1,4	14
Cours obligatoire	Cultures géographiques S1	20	0	0,4	4
Cours obligatoire	Introduction à la géographie physique et aux enjeux environnementaux	12	26	0,5	5
Cours obligatoire	Paysages et territoires	12	26	0,5	5
UE2 : Bloc de compétences pré-professionnelles					
				0,8	8
Cours obligatoire	Cartographie et statistique S1	6	26	0,4	4
Cours obligatoire	Initiation au diagnostic territorial sur le terrain S1	0	26	0,4	4
UE3 : Bloc de compétences transversales et linguistiques					
				0,8	8
Cours obligatoire	Histoire contemporaine ou Histoire moderne	26	19,5	0,3	3
Cours obligatoire	Science connexe (a)	13/39/19,5	13/0/19,5	0,3	3
Cours obligatoire	Langue	0	18	0,2	2
Cours optionnel	sport ou activités culturelles en bonus	0	26	0	0
Total		89/115/95,5	180,5/167,5/187	3	30
		265,5/282,5/282,5			
Volume horaire étudiant		89/115/95,5	180,5/167,5/187		30
Semestre 2					
UE4 : Bloc de compétences disciplinaires					
				1,4	14
Cours obligatoire	Cultures géographiques S2	0	26	0,4	4
Cours obligatoire	Fonctionnement des systèmes climatiques	12	26	0,5	5
Cours obligatoire	Sociétés et activités locales	12	26	0,5	5
UE5 : Bloc de compétences pré-professionnelles					
				0,8	8
Cours obligatoire	Cartographie et statistique S2	0	26	0,4	4
Cours obligatoire	Initiation au diagnostic territorial sur le terrain S2	0	26	0,4	4
UE6 : Bloc de compétences transversales et linguistiques					
				0,8	8
Cours obligatoire	Histoire ancienne ou Histoire médiévale	24	19,5	0,3	3
Cours obligatoire	Science connexe (a)	13/39/19,5	13/0/19,5	0,3	3
Cours obligatoire	Langue	0	18	0,2	2
Cours optionnel	sport ou activités culturelles ou engagement citoyen en bonus	0	26	0	0
Total		61/87/67,5	206,5/193,5/213	3	30
		267,5/280,5/280,5			
Volume horaire étudiant		61/87/67,5	206,5/193,5/213		30
Total annuel					
					60
				533/563/563	

Licence 2ème année parcours "géographie" (L2H201)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 3					
UE1 : Bloc de Compétences disciplinaires				1,8	18
Cours obligatoire	Dynamiques de la biodiversité	18	26	0,5	5
Cours obligatoire	<i>Mondialisation et territoires</i>	18	26	0,5	5
Cours obligatoire	<i>Peuplements et mobilités</i>	15	19,5	0,3	3
Cours obligatoire	<i>Sociétés et espaces ruraux</i>	18	26	0,5	5
UE2 : Bloc de compétences pré-professionnelles				8	8
Cours obligatoire	Statistiques	15	26	0,5	0,5
Cours obligatoire	Initiation au diagnostic territorial 3 (sur le terrain)		20	0,3	0,3
UE3 : Bloc de compétences transversales et linguistiques				0,3	4
Cours obligatoire	Langue		18	0,2	2
Cours obligatoire	science connexe	13/39	0/26	0,2	2
Cours optionnel	sport ou activités culturelles en bonus		26		
Total		97/123	187,5/213,5		30
		284,5/336,5			
Volume horaire étudiant		97/123	187,5/213,5		
Semestre 4					
UE4 : Bloc de Compétences disciplinaires				1,5	15
Cours obligatoire	Dynamiques géomorphologiques	18	26	0,5	5
Cours obligatoire	Aires économiques et culturelles	18	26	0,5	5
Cours obligatoire	Territoires, environnements et inégalités dans les pays en développement	18	26	0,5	5
UE5 : Bloc de compétences pré-professionnelles				1,1	11
Cours obligatoire	Cartographie	15	26	0,5	5
Cours obligatoire	Systèmes d'Information Géographique (SIG niveau 1)		20	0,3	3
Cours obligatoire	Initiation au diagnostic territorial 4 (sur le terrain)		20	0,3	3
UE6 : Bloc de compétences transversales et linguistiques				0,4	4
Cours obligatoire	Langue		18	0,2	2
Cours obligatoire	science connexe	13/39	0/26	0,2	2
Cours optionnel	sport ou activités culturelles ou engagement citoyen en bonus		26		
Total		82/108	164/214		30
		246/322			
Volume horaire étudiant		82/108	164/214		
Total annuel					
		179/231	351,5/427,5		60
		530,5/658,5			

Licence 1 ère année
double parcours "géographie- aménagement, économie" (D2H181)

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1					
UE1 : Bloc de compétences disciplinaires-Géographie					
				9	10
Cours obligatoire	Cultures géographiques S1	20	0	3	2
Cours obligatoire	Intro à la géographie physique & enjeux envtx	12	26	3	4
Cours obligatoire	Paysages et territoires	12	26	3	4
UE2 : Bloc de compétences transversales et linguistiques					
				6	10
Cours obligatoire	Cartographie et Statistique S1	6	26	3	4
Cours obligatoire	Langue	0	18	1	2
Cours obligatoire	Mathématiques 1 (DE)	36	0	2	4
UE2 : Bloc de compétences disciplinaires-Economie					
				4	10
Cours obligatoire	Introduction générale à l'économie	36	18	2	5
Cours obligatoire	Problèmes économiques contemporains	36	0	2	5
Cours optionnel	Bonus : Activités culturelles, Sport, Langue 2	0	26		
Total		158	140		30
		298			
Volume horaire étudiant		158	140		30
Semestre 2					
UE4 : Bloc de compétences disciplinaires-Géographie					
				12	11
Cours obligatoire	Cultures géographiques S2	0	26	4	3
Cours obligatoire	Fonctionnement des systèmes climatiques	12	26	4	4
Cours obligatoire	Sociétés et activités locales	12	26	4	4
UE5 : Bloc de compétences transversales et linguistiques					
				7	9
Cours obligatoire	Cartographie et Statistique S2	0	26	4	3
Cours obligatoire	Langue	0	18	1	2
Cours obligatoire	Statistiques 1 (DE)	36	0	2	4
UE6 : Bloc de compétences disciplinaires-Economie					
				6	10
Cours obligatoire	Macroéconomie : comptabilité nationale	24	12	2	4
Cours obligatoire	Microéconomie : producteur & consommateur	24	0	2	2
Cours obligatoire	Institutions : protection sociale	24	12	2	4
Cours optionnel	Bonus : Activités culturelles, Sport, Langue 2	0	26		
Total		132	172		30
		304			
Volume horaire étudiant		132	172		30
Total annuel					
		290	312		60
		602			

Licence 2ème année					
double parcours "géographie et aménagement-économie" (D2H2B1)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 4					
UE1 : Bloc de Compétences disciplinaires-Géographie				12	12
	1 au choix parmi les deux ci-dessous				
Cours optionnel	<i>Dynamiques de la biodiversité</i>	18	26	4	4
Cours optionnel	<i>Peuplements et mobilités</i>	15	20	4	4
Cours obligatoire	Mondialisation et territoires	18	26	4	4
Cours obligatoire	Sociétés et espaces ruraux	18	26	4	4
UE2 : Bloc de compétences transversales et linguistiques				7	9
Cours obligatoire	Statistiques	15	26	4	2
Cours obligatoire	Langue		18	1	2
Cours obligatoire	Mathématiques 2 (DE)	36	0	2	5
UE3 : Bloc de compétences disciplinaires-Economie				6	9
Cours obligatoire	Macroéconomie : économie fermée	24	12	2	3
Cours obligatoire	Microéconomie : équilibre concurrentiel et défaillance de marché	24	15	2	3
Cours obligatoire	Monnaie Banque Finance : Economie monétaire et financière	24	15	2	3
Cours optionnel	Bonus : Activités culturelles, Sport, Langue 2	0	26		
Total		192	184		30
		375,5			
Volume horaire étudiant		77/173,5/190			
Semestre 4					
UE4 : Bloc de compétences disciplinaires-Géographie				12	9
Cours obligatoire	Dynamiques géomorphologiques	18	26	4	3
Cours obligatoire	Aires économiques et culturelles	18	26	4	3
Cours obligatoire	Territoires, environnements et inégalités dans les pays en développement	18	26	4	3
UE5 : Bloc de compétences transversales et linguistiques				7	12
Cours obligatoire	Cartographie	15	26	4	5
Cours obligatoire	Langue		18	1	2
Cours obligatoire	Statistiques 2 (DE)	36		2	5
UE6 : Bloc de compétences disciplinaires-Economie				6	9
Cours obligatoire	Macroéconomie : économie ouverte	24	12	2	3
Cours obligatoire	Microéconomie : le pouvoir de marché	24	15	2	3
	1 au choix parmi les deux ci-dessous				
Cours optionnel	<i>Institutions : Emploi, chômage, revenus</i>	24	12	2	3
Cours optionnel	<i>Economie internationale : Economie et politique européenne</i>	24	15	2	3
Cours optionnel	Bonus : Activités culturelles, Sport, Langue 2	0	26		
Total		201	176		30
		377			
Volume horaire étudiant		177 30/187			
Total annuel					
		393	360		60
		752,5			

Licence 1 ère année double parcours "géographie- aménagement Histoire" (D2H1J1)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1					
UE1 : Bloc de compétences disciplinaires: Géographie				14	12
Cours obligatoire	Cultures géographiques S1	20	0	4	4
Cours obligatoire	Introduction à la géographie physique et aux enjeux environnementaux	12	26	5	4
Cours obligatoire	Paysages et territoires	12	26	5	4
UE2 : Bloc de compétences disciplinaires: Histoire				10	12
Cours obligatoire	Histoire moderne	26	39	5	6
Cours obligatoire	Histoire contemporaine	26	39	5	6
UE3 : Bloc de compétences pré-professionnelles et complémentaires				6	6
Cours obligatoire	Langue V1	0	18	1	2
Cours obligatoire	Cartographie et statistique S1	6	26	5	4
				30	30
Cours optionnel	Sport ou activités culturelles en bonus	0	2	0	2
Total		102	176	30	30
		276			
Volume horaire étudiant		102	174		30
Semestre 2					
UE4 : Bloc de compétences disciplinaires: Géographie				14,5	12
Cours obligatoire	Cultures géographiques S2	0	26	4,5	4
Cours obligatoire	Fonctionnement des systèmes climatiques	12	26	5	4
Cours obligatoire	Sociétés et activités locales	12	26	5	4
UE5 : Bloc de compétences disciplinaires: Histoire				8	12
Cours obligatoire	Histoire ancienne	26	39	4	6
Cours obligatoire	Histoire médiévale	26	39	4	6
UE6 : Bloc de compétences pré-professionnelles et complémentaires				7,5	6
Cours obligatoire	Langue V1	0	18	1	1
Cours obligatoire	Cartographie et statistique S2	0	26	5	3
Cours obligatoire	Histoire et informatique	13	19,5	1,5	2
				30	30
Cours optionnel	Sport ou activités culturelles ou engagement citoyen en bonus	0	2	0	2
Total		89	221,5	30	30
		310,5			
Volume horaire étudiant		89	221,5		30
Total annuel		191	395,5		60
		610,5			

Licence 2ème année
double parcours « géographie-aménagement, histoire" (D2H2J1)

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 3					
UE 1 : Bloc de Compétences disciplinaires : Géographie (3 EP sur 4)				6	12
Cours obligatoire	Mondialisation et territoires	18	26	2	4
Cours obligatoire	Sociétés et espaces ruraux	18	26	2	4
Cours obligatoire - Choix 1	Dynamiques de la biodiversité	18	26	2	4
Cours obligatoire - Choix 2	Peuplements et mobilités	15	19,5	2	4
Bloc de Compétences disciplinaires : Histoire				2	9
Cours obligatoire	Histoire ancienne	26	39	1	4,5
Cours obligatoire	Histoire médiévale	26	39	1	4,5
UE 2 : Bloc de compétences pré-professionnelles et complémentaires				4	9
Cours obligatoire	Langue V1	0	18	1	2
Cours obligatoire	Statistiques	15	26	2	5
Cours obligatoire	<i>Une à choisir parmi les 15 propositions "Aire culturelle et thématique"(ACT) de Histoire UE3 Méthodologie</i>	0	19,5/26	1	2
Cours optionnel	Sport ou activités culturelles en bonus				2
Total		118/121	213/226		30
		331/347			
Volume horaire étudiant		118/121	213/226		
Semestre 4					
UE 3 : Bloc de Compétences disciplinaires: Géographie (2 EP sur 3)				6	10
Cours obligatoire	Dynamiques géomorphologiques	18	26	2	5
Cours obligatoire	Aires économiques et culturelles	18	26	2	5
Cours obligatoire	Territoires, environnements et inégalités dans les pays en développement	18	26	2	5
UE 4 : Bloc de Compétences disciplinaires : Histoire				2	10
Cours obligatoire	Histoire moderne	26	39	1	5
Cours obligatoire	Histoire contemporaine	26	39	1	5
UE 5 : Bloc de compétences pré-professionnelles et complémentaires				4	10
Cours obligatoire	Langue V1	0	18	1	2
Cours obligatoire	Cartographie	15	26	2	5
Cours obligatoire	<i>Une à choisir parmi les 15 propositions "Aire culturelle et thématique"(ACT) de Histoire UE3 Méthodologie</i>	0	19,5/26	1	3
Cours optionnel	Sport ou activités culturelles en bonus				2
Total		103	193,5/200		30
		296,5/303			
Volume horaire étudiant		103	193,5/200		
Total annuel		221/224	406,5/426		60
		627,5/650			

Licence 2ème année
double parcours "géographie et aménagement-droit" (D2H2W1)

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 3					
UE1 : Bloc de Compétences disciplinaires-Géographie (1 optionnel et 2 obligatoires)				9	12
Cours optionnel	Sociétés et espaces ruraux	18	26	3	4
Cours optionnel	Peuplements et mobilités	15	19,5	3	4
Cours obligatoire	Mondialisation et territoires	18	26	3	4
Cours obligatoire	Dynamiques de la biodiversité	18	26	3	4
UE2 : Bloc de compétences transversales et linguistiques				6	8
Cours obligatoire	Statistiques	15	26	3	2
Cours obligatoire	Langue	0	18	1	2
Cours obligatoire	Introduction au droit européen	24	0	2	4
UE3 : Bloc de compétences disciplinaires-Droit				4	10
Cours obligatoire	Droit des obligations 1	36	18	2	5
Cours obligatoire	Droit administratif 1	36	18	2	5
Cours optionnel	Bonus : Activités culturelles, Sport, Langue 2	0	26		
Total		180	203,5		30
		383,5			
Volume horaire étudiant		162/165		77,5/184	
Semestre 4					
UE4 : Bloc de compétences disciplinaires-Géographie				9	12
Cours obligatoire	Dynamiques géomorphologiques	18	26	3	4
Cours obligatoire	Aires économiques et culturelles	18	26	3	4
Cours obligatoire	Territoires, environnements et inégalités dans les pays en développement	18	26	3	4
UE5 : Bloc de compétences transversales et linguistiques				6	8
Cours obligatoire	Cartographie	15	26	3	2
Cours obligatoire	Langue	0	18	1	2
Cours obligatoire	Histoire des idées politiques	36	0	2	4
UE6 : Bloc de compétences disciplinaires-Droit				4	10
Cours obligatoire	Droit des obligations 2	36	18	2	5
Cours obligatoire	Droit administratif 2	36	18	2	5
Cours optionnel	Bonus : Activités culturelles, Sport, Langue 2	0	26		
Total		177	184		30
		335			
Volume horaire étudiant		177	184		
Total annuel					
		357	387,5		60
		692,5			

Licence 3ème année
parcours "espaces, territoires, sociétés" (L3H301)

Intitulé des blocs de compétences disciplinaires		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 5					
UE 1 - Blocs de compétences disciplinaires				1,35	13,5
Cours obligatoire	<i>Théories, modèles de développement et mondialisation</i>	19,5	19,5	0,45	4,5
Cours obligatoire	<i>Villes et sociétés urbaines dans le monde</i>	19,5	19,5	0,45	4,5
Cours obligatoire	<i>Hydrosystèmes</i>	19,5	19,5	0,45	4,5
UE 2 - Blocs de compétences pré-professionnelles (1 approfondissement au choix et 1 outil au choix obligatoirement)				4,5	10
Cours optionnel (approfondissement)	<i>Interface Homme / Nature</i>	13	26	0,5	5
Cours optionnel (approfondissement)	<i>Afrique subsaharienne / Chine</i>	13	26	0,5	5
Cours optionnel (approfondissement)	<i>Géographie politique</i>	13	26	0,5	5
Cours optionnel (approfondissement)	<i>Approches culturelles et sociales des savoirs géographiques</i>	13	26	0,5	5
Cours optionnel (approfondissement)	<i>Aménagement et politiques publiques</i>	13	26	0,5	5
Cours optionnel (approfondissement)	<i>Études urbaines</i>	13	26	0,5	5
Cours optionnel (outil)		11	33	0,5	5
Cours optionnel (outil)	<i>Analyse de données et représentations cartographiques</i>	11	33	0,5	5
Cours optionnel (outil)	<i>Réalisation de films documentaires</i>	11	33	0,5	5
UE 3 - Blocs de compétences transversales et linguistiques				0,65	6,5
Cours obligatoire	<i>Enjeux sociaux / Enjeux spatiaux</i>	19,5	19,5	0,45	4,5
Cours obligatoire	<i>Langue</i>	0	18	0,2	2
Total		189	351		30
		540			
Volume horaire étudiant		102	155		
Semestre 6					
UE 4 - Blocs de compétences disciplinaires				1,35	13,5
Cours obligatoire	<i>Changements environnementaux</i>	19,5	19,5	0,45	4,5
Cours obligatoire	<i>Dynamiques spatiales et nouvelles échelles du développement</i>	19,5	19,5	0,45	4,5
Cours obligatoire	<i>Territoires et sociétés en Europe</i>	19,5	19,5	0,45	4,5
UE 5 - Blocs de compétences pré-professionnelles (1 stage de terrain au choix et 1 outil au choix obligatoirement)				1	10
Stage d'initiation au terrain obligatoire au choix	<i>Géomorphologie et environnement</i>	20	40	0,5	5
Stage d'initiation au terrain obligatoire au choix	<i>Environnement montagnard : gestion et protection des milieux</i>	20	40	0,5	5
Stage d'initiation au terrain obligatoire au choix	<i>Environnement littoral</i>	20	40	0,5	5
Stage d'initiation au terrain obligatoire au choix	<i>Géographie et pratique du développement</i>	20	40	0,5	5
Stage d'initiation au terrain obligatoire au choix	<i>Géographie urbaine</i>	20	40	0,5	5
Stage d'initiation au terrain obligatoire au choix	<i>Géographie rurale</i>	20	40	0,5	5
Stage d'initiation au terrain obligatoire au choix	<i>Analyser les métropoles contemporaines : sources, méthodes et enjeux</i>	20	40	0,5	5
Stage d'initiation au terrain obligatoire au choix	<i>Aménagement et développement économique</i>	20	40	0,5	5
Cours optionnel (outil)	<i>Systèmes d'information géographique</i>	11	33	0,5	5
Cours optionnel (outil)	<i>Analyse de données et représentations cartographiques</i>	11	33	0,5	5
Cours optionnel (outil)	<i>Télédétection / Observation de la Terre</i>	11	33	0,5	5
Cours optionnel (outil)	<i>Techniques d'enquête</i>	11	33	0,5	5
Cours optionnel (outil)	<i>Géographie physique : du terrain au laboratoire</i>	11	33	0,5	5
UE 6 - Blocs de compétences transversales et linguistiques				0,65	6,5
Cours obligatoire	<i>Analyse spatiale</i>	19,5	19,5	0,45	4,5
Cours obligatoire	<i>Langue</i>	0	18	0,2	2
Total		293	581		30
		874			
Volume horaire étudiant		109	169		
Total annuel					
		482	932		60
		1414			

Licence 3ème année parcours "aménagement" (L3H302)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP) (L3H302)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 5					
UE 1 : Bloc de compétences disciplinaires (2 sur 3)					
				0,8	8
Cours optionnel	<i>Théories, modèles de développement et mondialisation</i>	19,5	19,5	0,4	4
Cours optionnel	<i>Villes et sociétés urbaines dans le monde</i>	19,5	19,5	0,4	4
Cours optionnel	<i>Hydrosystèmes</i>	19,5	19,5	0,4	4
UE 2 : Bloc de compétences transversales					
				0,6	6
Cours obligatoire	<i>Enjeux sociaux / Enjeux spatiaux</i>	19,5	19,5	0,4	4
Cours obligatoire	<i>Langue</i>		18	0,2	2
UE 3 : Bloc de compétences pré-professionnelles					
				1,3	16
Cours obligatoire	<i>Outil 1</i>	11	33	0,4	4
Cours obligatoire	<i>Aménagement et développement des territoires</i>	26	0	0,3	3
Cours obligatoire	<i>Enjeux d'aménagement et d'environnement</i>	26	0	0,3	3
Cours obligatoire	<i>Politique de la ville</i>	26	0	0,3	3
Cours obligatoire	<i>Architecture</i>	26	0	0,3	3
Total		173,5	109,5		30
		283			
Volume horaire étudiant		173,5	109,5		30
Semestre 6					
UE 4 : Bloc de compétences disciplinaires (1 sur 3)					
				0,5	5
Cours optionnel	<i>Changements environnementaux</i>	19,5	19,5	0,5	5
Cours optionnel	<i>Territoires et sociétés en Europe</i>	19,5	19,5	0,5	5
Cours optionnel	<i>Dynamiques spatiales et nouvelles échelles du développement</i>	19,5	19,5	0,5	5
UE 5 : Bloc de compétences transversales					
				0,8	8
Cours obligatoire	<i>Analyse spatiale</i>	19,5	19,5	0,5	5
Cours obligatoire	<i>Langue</i>	0	18	0,3	3
UE 6 : Bloc de compétences pré-professionnelles					
				1,4	17
Cours obligatoire	<i>Stage d'initiation à la recherche</i>	20	10	0,4	4
Cours obligatoire	<i>Outil 2</i>	11	33	0,4	4
Cours obligatoire	<i>Aménagement et développement économique</i>	26	0	0,3	3
Cours obligatoire	<i>Outils de l'aménagement</i>	26	0	0,3	3
Cours obligatoire	<i>Aménagement et maîtrise d'ouvrage</i>	26	0	0,3	3
Total		148	100		30
		248			
Volume horaire étudiant		148	100		
Total annuel					
		321,5	209,5		60
		531			

**Licence 3ème année
parcours "environnement" (L3H303)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 5					
UE1 : Bloc de compétences disciplinaires (1 obligatoire et 2 EP au choix parmi 3)				1,7	13
Cours obligatoire	<i>Hydrosystèmes</i>	19,5	19,5	0,5	5
deux choix parmi les trois proposés	Théories, modèles de développement et mondialisation	19,5	19,5	0,4	4
	Enjeux sociaux / Enjeux spatiaux	19,5	19,5	0,4	4
	Villes et sociétés urbaines dans le monde	19,5	19,5	0,4	4
UE2 : Bloc de compétences transversales				0,65	6,5
Cours obligatoire	<i>Gestion des milieux naturels : approche par le terrain</i>	11	33	0,45	4,5
Cours obligatoire	<i>Langue</i>	0	18	0,2	2
UE 3 : Bloc de compétences pré-professionnelles				1,05	10,5
Cours obligatoire	Politiques publiques d'aménagement et d'environnement	26	0	0,35	3,5
Cours obligatoire	Enjeux d'aménagement et d'environnement	26	0	0,35	3,5
Cours obligatoire	Information en environnement	26	0	0,35	3,5
Total		167	129		30
		296			
Volume horaire étudiant		147,5	109,5		
Semestre 6					
UE 4 : Bloc de compétences disciplinaires (1 obligatoire et 2 EP au choix parmi 3)				1,7	13
Cours obligatoire	<i>Changements environnementaux</i>	19,5	19,5	0,5	5
deux choix parmi les trois proposés	Analyse spatiale	19,5	19,5	0,4	4
	Dyanmiques spatiales et nouvelles échelles du développement	19,5	19,5	0,4	4
	Sociétés et territoires en Europe	19,5	19,5	0,4	4
UE5 : Bloc de compétences transversales				1	10
Cours obligatoire	Outil (a)	11	33	0,45	4,5
Cours obligatoire	Langue	0	18	0,2	2
Cours obligatoire	Stage d'initiation à la recherche (c)	20	40	0,35	3,5
UE6 : Bloc de compétences pré-professionnelles				0,7	7
Cours obligatoire	Environnement francilien	26	0	0,35	3,5
Cours obligatoire	Communiquer sur l'environnement	26	0	0,35	3,5
Total		161	169		30
		330			
Volume horaire étudiant		140,5	149		
Total annuel		328	298		60
		626			

Maquette 3ème année Géographie&Aménagement-Droit

Adopté en CFVU du 10 mars 2020

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 5					
UE1 : Bloc de compétences disciplinaires-Géographie					
Cours obligatoire	1 au choix parmi les 4 suivants			6	8
Cours optionnel	<i>Théories, modèles de développement et mondialisation</i>	19,5	19,5	3	4
Cours optionnel	<i>Enjeux sociaux/Enjeux spatiaux</i>	19,5	19,5	3	4
Cours optionnel	<i>Villes et sociétés urbaines dans le monde</i>	19,5	19,5	3	4
Cours optionnel	<i>Hydrosystèmes</i>	19,5	19,5	3	4
Cours obligatoire	1 au choix parmi les 4 suivants				
Cours optionnel	<i>Théories, modèles de développement et mondialisation</i>	19,5	19,5	3	4
Cours optionnel	<i>Enjeux sociaux/Enjeux spatiaux</i>	19,5	19,5	3	4
Cours optionnel	<i>Villes et sociétés urbaines dans le monde</i>	19,5	19,5	3	4
Cours optionnel	<i>Hydrosystèmes</i>	19,5	19,5	3	4
UE2 : Bloc de compétences transversales et linguistiques					
Cours obligatoire	1 au choix parmi les 8 suivants			9	12
Cours optionnel	<i>Interface Homme/Nature</i>	13	26	3	3
Cours optionnel	<i>Afrique subsaharienne / Chine</i>	13	26	3	3
Cours optionnel	<i>Géographie politique</i>	13	26	3	3
Cours optionnel	<i>Approches culturelles et sociales des savoirs géographiques</i>	13	26	3	3
Cours optionnel	<i>Etudes urbaines</i>	13	26	3	3
Cours optionnel	<i>Aménagement et développement des territoires</i>	26	0	3	3
Cours optionnel	<i>Enjeux d'aménagement et d'environnement</i>	26	0	3	3
Cours optionnel	<i>Information en environnement</i>	26	0	3	3
Cours obligatoire	1 au choix parmi les 2 suivants				
Cours optionnel	<i>Systèmes d'information géographique (débutants)</i>	11	33	3	3
Cours optionnel	<i>Analyse de données et représentations cartographiques</i>	11	33	3	3
Cours obligatoire	1 au choix parmi les 3 suivants				
Cours optionnel	<i>Droit des sociétés 1</i>	36	0	2	4
Cours optionnel	<i>Relations individuelles de travail</i>	36	0	2	4
Cours optionnel	<i>Systèmes juridiques de l'Union européenne</i>	36	0	2	4
Cours obligatoire	Langue	0	18	1	2
UE3 : Bloc de compétences disciplinaires-Droit					
Cours obligatoire	Droit administratif des biens	36	18	2	5
Cours obligatoire	Droit international public 1	36	18	2	5
Total		501	406		30
Volume horaire étudiant		171/184	126/152		
Semestre 6					
UE4 : Bloc de compétences disciplinaires-Géographie					
Cours obligatoire	1 au choix parmi les 4 suivants			8	10
Cours optionnel	<i>Changements environnementaux</i>	19,5	19,5	4	5
Cours optionnel	<i>Analyse spatiale</i>	19,5	19,5	4	5
Cours optionnel	<i>Dynamiques spatiales et nouvelles échelles du développement</i>	19,5	19,5	4	5
Cours optionnel	<i>Territoires et sociétés en Europe</i>	19,5	19,5	4	5
Cours obligatoire	Au choix parmi les 4 suivants				
Cours optionnel	<i>Changements environnementaux</i>	19,5	19,5	4	5
Cours optionnel	<i>Analyse spatiale</i>	19,5	19,5	4	5
Cours optionnel	<i>Dynamiques spatiales et nouvelles échelles du développement</i>	19,5	19,5	4	5
Cours optionnel	<i>Territoires et sociétés en Europe</i>	19,5	19,5	4	5
UE5 : Bloc de compétences transversales et linguistiques					
Cours obligatoire	1 au choix parmi les 12 suivants : 1 approfondissement de la géographie ou 1 stage de terrain			7	10
Cours optionnel	<i>Aménagement et développement économique (approfondissement)</i>	26	0	4	4
Cours optionnel	<i>Outils de l'aménagement (approfondissement)</i>	26	0	4	4
Cours optionnel	<i>Environnement francilien (approfondissement)</i>	26	0	4	4
Cours optionnel	<i>Communiquer sur l'environnement (approfondissement)</i>	26	0	4	4
Cours optionnel	<i>Géomorphologie et environnement (stage)</i>	20	40	4	4
Cours optionnel	<i>Environnement montagnard (stage)</i>	20	40	4	4
Cours optionnel	<i>Environnement littoral (stage)</i>	20	40	4	4
Cours optionnel	<i>Géographie et pratique du développement (stage)</i>	20	40	4	4
Cours optionnel	<i>Géographie urbaine (stage)</i>	20	40	4	4
Cours optionnel	<i>Géographie rurale (stage)</i>	20	40	4	4
Cours optionnel	<i>Métropoles urbaines (stage)</i>	20	40	4	4
Cours optionnel	<i>Aménagement et développement économique (stage)</i>	20	40	4	4
Cours obligatoire	1 au choix parmi les 3 suivants				
Cours optionnel	<i>Droit des sociétés 2</i>	36	0	2	4
Cours optionnel	<i>Relations collectives de travail</i>	36	0	2	4
Cours optionnel	<i>Droit du commerce international</i>	24	0	2	4
Cours obligatoire	Langue	0	18	1	2
UE6 : Bloc de compétences disciplinaires-Droit					
Cours obligatoire	Contentieux administratif	36	18	2	5
Cours obligatoire	Droit international public 2	36	18	2	5
Total		588	530		30
Volume horaire étudiant		155/173	93/133		
Total annuel		1089	936		60
		2025			

* possibilité pour les étudiants de prendre en bonus sport ou activités culturelles au premier semestre (2h par semaine au maximum) et sport ou activités culturelles ou engagement citoyen (2h par semaine maximum) au deuxième semestre

Licence 3ème année parcours "géographie - Histoire" (D3H3J1)					
Intitulé des blocs de compétences disciplinaires		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 5					
Bloc de compétences disciplinaires - Géographie (3 EP sur 4 - choix)				15	12
Cours obligatoire	<i>Enjeux sociaux / Enjeux spatiaux</i>	19,5	19,5	5	4
Cours obligatoire	<i>Villes et sociétés urbaines dans le monde</i>	19,5	19,5	5	4
Cours obligatoire	<i>Hydrosystèmes</i>	19,5	19,5	5	4
Cours obligatoire	<i>Théories, modèles de développement et mondialisation</i>	19,5	19,5	5	4
Bloc de compétences pré-professionnelles et complémentaires				7,5	6
CHOIX GEOGRAPHIE: 1 Approfondissement thématique ou méthodologique de la géographie parmi 9 propositions	<i>Interface Homme / Nature</i>	13	26	4,5	3
	<i>Afrique subsaharienne / Chine</i>	13	26		
	<i>Géographie politique</i>	13	26		
	<i>Aménagement et politiques publiques</i>	13	26		
	<i>Études urbaines</i>	13	26		
	<i>Approches culturelles et sociales des savoirs géographiques</i>	13	26		
	<i>Enseigner la géographie</i>	13	26		
	<i>Systèmes d'Information géographique (Débutant)</i>	11	33		
	<i>Analyse de données et représentations cartographiques</i>	11	33		
CHOIX HISTOIRE: 1 Matière de "Sources et méthodes de l'Histoire" parmi 11 propositions	<i>Histoire grecque</i>	13	13	2	2
	<i>Histoire romaine</i>	13	13		
	<i>Occident médiéval</i>	13	13		
	<i>Orient médiéval</i>	13	13		
	<i>Histoire moderne</i>	13	13		
	<i>Histoire sociale du contemporain</i>	13	13		
	<i>Histoire culturelle contemporaine</i>	13	13		
	<i>Histoire économique</i>	13	13		
	<i>Histoire des techniques</i>	13	13		
	<i>Initiation à l'histoire urbaine</i>	13	13		
Cours obligatoire	<i>Langue V1</i>	0	18	1	1
Bloc de compétences disciplinaires - Histoire (3 EP sur 4 - choix)				10	12
Cours obligatoire	<i>Histoire ancienne</i>	13	26	2,5	4
Cours obligatoire	<i>Histoire médiévale</i>	13	26	2,5	4
Cours obligatoire	<i>Histoire moderne</i>	13	26	2,5	4
Cours obligatoire	<i>Histoire contemporaine</i>	13	26	2,5	4
Total		21,5/123,5	80,5/187	32,5	30
		317/322			
Volume horaire étudiant		21,5/123,5		80,5/187,5	
Semestre 6					
Bloc de compétences disciplinaires - Géographie (3 EP sur 4 - choix)				13,5	12
Cours obligatoire	<i>Analyse spatiale</i>	19,5	19,5	4,5	4
Cours obligatoire	<i>Territoires et sociétés en Europe</i>	19,5	19,5	4,5	4
Cours obligatoire	<i>Changements environnementaux</i>	19,5	19,5	4,5	4
Cours obligatoire	<i>Dynamiques spatiales et nouvelles échelles du développement</i>	19,5	19,5	4,5	4
Bloc de compétences pré-professionnelles et complémentaires				9	6
CHOIX GEOGRAPHIE: 1 Stage d'initiation au terrain OU Enseigner la géographie	<i>Géomorphologie et environnement</i>	20	40	6	3
	<i>Environnement montagnard : gestion et protection des milieux</i>	20	40	6	3
	<i>Environnement littoral</i>	20	40	6	3
	<i>Géographie et pratique du développement</i>	20	40	6	3
	<i>Géographie urbaine</i>	20	40	6	3
	<i>Géographie rurale</i>	20	40	6	3
	<i>Analyser les métropoles contemporaines : sources, méthodes et enjeux</i>	20	40	6	3
	<i>Aménagement et développement économique</i>	20	40	6	3
	<i>Enseigner la géographie</i>	0	39	6	3
CHOIX HISTOIRE: 1 Matière de "Sources et méthodes de l'Histoire" parmi 11 propositions	<i>Histoire grecque</i>	13	13	2	2
	<i>Histoire romaine</i>	13	13	2	2
	<i>Occident médiéval</i>	13	13	2	2
	<i>Orient médiéval</i>	13	13	2	2
	<i>Histoire moderne</i>	13	13	2	2
	<i>Histoire sociale du contemporain</i>	13	13	2	2
	<i>Histoire culturelle contemporaine</i>	13	13	2	2
	<i>Histoire économique</i>	13	13	2	2
	<i>Histoire des techniques</i>	13	13	2	2
	<i>Initiation à l'histoire urbaine</i>	13	13	2	2
Cours obligatoire	<i>Langue V1</i>	0	18	1	1
Bloc de compétences disciplinaires - Histoire (3 EP sur 4 - choix)				7,5	12
Cours obligatoire	<i>Histoire ancienne</i>	13	26	2,5	4
Cours obligatoire	<i>Histoire médiévale</i>	13	26	2,5	4
Cours obligatoire	<i>Histoire moderne</i>	13	26	2,5	4
Cours obligatoire	<i>Histoire contemporaine</i>	13	26	2,5	4
Total		10,5/130,5	86,5/207	30	30
		317/338			
Volume horaire étudiant		10,5/130,5		86,5/207,5	
Total annuel		232/254	387/395	60	
		634/660			

Maquette 3ème année Géographie&Aménagement-Droit

Adopté en CFVU du 10 mars 2020

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 5					
UE1 : Bloc de compétences disciplinaires-Géographie					
Cours obligatoire	1 au choix parmi les 4 suivants			6	8
Cours optionnel	<i>Théories, modèles de développement et mondialisation</i>	19,5	19,5	3	4
Cours optionnel	<i>Enjeux sociaux/Enjeux spatiaux</i>	19,5	19,5	3	4
Cours optionnel	<i>Villes et sociétés urbaines dans le monde</i>	19,5	19,5	3	4
Cours optionnel	<i>Hydrosystèmes</i>	19,5	19,5	3	4
Cours obligatoire	1 au choix parmi les 4 suivants				
Cours optionnel	<i>Théories, modèles de développement et mondialisation</i>	19,5	19,5	3	4
Cours optionnel	<i>Enjeux sociaux/Enjeux spatiaux</i>	19,5	19,5	3	4
Cours optionnel	<i>Villes et sociétés urbaines dans le monde</i>	19,5	19,5	3	4
Cours optionnel	<i>Hydrosystèmes</i>	19,5	19,5	3	4
UE2 : Bloc de compétences transversales et linguistiques					
Cours obligatoire	1 au choix parmi les 8 suivants			9	12
Cours optionnel	<i>Interface Homme/Nature</i>	13	26	3	3
Cours optionnel	<i>Afrique subsaharienne / Chine</i>	13	26	3	3
Cours optionnel	<i>Géographie politique</i>	13	26	3	3
Cours optionnel	<i>Approches culturelles et sociales des savoirs géographiques</i>	13	26	3	3
Cours optionnel	<i>Etudes urbaines</i>	13	26	3	3
Cours optionnel	<i>Aménagement et développement des territoires</i>	26	0	3	3
Cours optionnel	<i>Enjeux d'aménagement et d'environnement</i>	26	0	3	3
Cours optionnel	<i>Information en environnement</i>	26	0	3	3
Cours obligatoire	1 au choix parmi les 2 suivants				
Cours optionnel	<i>Systèmes d'information géographique (débutants)</i>	11	33	3	3
Cours optionnel	<i>Analyse de données et représentations cartographiques</i>	11	33	3	3
Cours obligatoire	1 au choix parmi les 3 suivants				
Cours optionnel	<i>Droit des sociétés 1</i>	36	0	2	4
Cours optionnel	<i>Relations individuelles de travail</i>	36	0	2	4
Cours optionnel	<i>Systèmes juridiques de l'Union européenne</i>	36	0	2	4
Cours obligatoire	Langue	0	18	1	2
UE3 : Bloc de compétences disciplinaires-Droit					
Cours obligatoire	Droit administratif des biens	36	18	2	5
Cours obligatoire	Droit international public 1	36	18	2	5
Total		501	406		30
Volume horaire étudiant		171/184	126/152		
Semestre 6					
UE4 : Bloc de compétences disciplinaires-Géographie					
Cours obligatoire	1 au choix parmi les 4 suivants			8	10
Cours optionnel	<i>Changements environnementaux</i>	19,5	19,5	4	5
Cours optionnel	<i>Analyse spatiale</i>	19,5	19,5	4	5
Cours optionnel	<i>Dynamiques spatiales et nouvelles échelles du développement</i>	19,5	19,5	4	5
Cours optionnel	<i>Territoires et sociétés en Europe</i>	19,5	19,5	4	5
Cours obligatoire	Au choix parmi les 4 suivants				
Cours optionnel	<i>Changements environnementaux</i>	19,5	19,5	4	5
Cours optionnel	<i>Analyse spatiale</i>	19,5	19,5	4	5
Cours optionnel	<i>Dynamiques spatiales et nouvelles échelles du développement</i>	19,5	19,5	4	5
Cours optionnel	<i>Territoires et sociétés en Europe</i>	19,5	19,5	4	5
UE5 : Bloc de compétences transversales et linguistiques					
Cours obligatoire	1 au choix parmi les 12 suivants : 1 approfondissement de la géographie ou 1 stage de terrain			7	10
Cours optionnel	<i>Aménagement et développement économique (approfondissement)</i>	26	0	4	4
Cours optionnel	<i>Outils de l'aménagement (approfondissement)</i>	26	0	4	4
Cours optionnel	<i>Environnement francilien (approfondissement)</i>	26	0	4	4
Cours optionnel	<i>Communiquer sur l'environnement (approfondissement)</i>	26	0	4	4
Cours optionnel	<i>Géomorphologie et environnement (stage)</i>	20	40	4	4
Cours optionnel	<i>Environnement montagnard (stage)</i>	20	40	4	4
Cours optionnel	<i>Environnement littoral (stage)</i>	20	40	4	4
Cours optionnel	<i>Géographie et pratique du développement (stage)</i>	20	40	4	4
Cours optionnel	<i>Géographie urbaine (stage)</i>	20	40	4	4
Cours optionnel	<i>Géographie rurale (stage)</i>	20	40	4	4
Cours optionnel	<i>Métropoles urbaines (stage)</i>	20	40	4	4
Cours optionnel	<i>Aménagement et développement économique (stage)</i>	20	40	4	4
Cours obligatoire	1 au choix parmi les 3 suivants				
Cours optionnel	<i>Droit des sociétés 2</i>	36	0	2	4
Cours optionnel	<i>Relations collectives de travail</i>	36	0	2	4
Cours optionnel	<i>Droit du commerce international</i>	24	0	2	4
Cours obligatoire	Langue	0	18	1	2
UE6 : Bloc de compétences disciplinaires-Droit					
Cours obligatoire	Contentieux administratif	36	18	2	5
Cours obligatoire	Droit international public 2	36	18	2	5
Total		588	530		30
Volume horaire étudiant		155/173	93/133		
Total annuel		1089	936		60
		2025			

* possibilité pour les étudiants de prendre en bonus sport ou activités culturelles au premier semestre (2h par semaine au maximum) et sport ou activités culturelles ou engagement citoyen (2h par semaine maximum) au deuxième semestre